

**EXTRAIT**  
**Du registre des délibérations du Conseil Municipal de**  
**SAINT OUEN DES ALLEUX**

**Séance du conseil municipal du mardi 3 novembre 2020**

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de présents : 14

Nombre d'absents : 1

Nombre de votants : 15

L'an deux mil vingt, le mardi trois novembre à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes pour ses séances sous la Présidence du Maire, Monsieur Pierre THOMAS,

Présents	M. THOMAS Pierre, Mme GOBÉ Laurence, M. RAIPIN-PARVEDY Philippe, M. QUILLIOT Jean-Louis, Mme BOURION Juliette, M. DOUAGLIN Émile, Mme GAUTIER Véronique, M. TURBEL Éric, M. GESLIN Damien, Mme DELALANDE Sabrina, Mme SENECHAL Marie, M. ADAM Mickaël, M. LEULIETTE Arnaud, Mme CHATELET Marie-Laure
Absents	Mme PERRIER Stéphanie ayant donné pouvoir à Mme GOBÉ Laurence
Secrétaire	Mme SENECHAL Marie
Convocation	27 octobre 2020

**2020 11 Approbation des délibérations de la séance du 6 octobre 2020**

*Le compte rendu de la séance du 6 octobre 2020 est approuvé à l'unanimité des présents.*

**2020 11 Appel d'offres marché de travaux Aménagement du bâtiment mairie et agence postale : analyse des offres**

Monsieur le Maire rappelle la consultation réalisée pour les travaux d'aménagement du bâtiment mairie et agence postale, selon la procédure adaptée prévue au Code des marchés Publics.

La date limite de remise des offres a été fixée au 23/10/2020 à 17h00.

L'ouverture des plis a eu lieu le 26/10/2020 à 14h00 en présence de membres de la commission d'appel d'offres.

Au regard de l'analyse faite par la maîtrise d'œuvre, il est proposé à la Commission, réunit le 03/11/2020 à 14 heures, de lancer un second appel d'offres pour les lots infructueux, à savoir :

Lot 02 Charpente

Lot 06 Menuiseries intérieures – Cloisons/isolations

Lot 09 Plomberie/Ventilation

Le nouvel Appel d'offres sera publié le mercredi 04/11/2020 sur le site <https://marches.megalis.bretagne.bzh>, Il est fixé comme date limite de remise des offres, le mercredi 25/11/2020 à 17h00,

La Commission d'Appel d'Offres est convoquée le jeudi 26/11/2020 à 14h00 pour l'ouverture des plis,

L'analyse des offres sera présentée par le maître d'œuvre, M. ORAIN, le mardi 08/12/2020 à 9h00,

Le Conseil municipal délibèrera sur le choix des entreprises, lors de sa prochaine séance, le mardi 08/12/2020 à 20h15.

**2020 11 108 Contrat de fourniture d'électricité au 1<sup>er</sup> janvier 2021**

Vu la Loi 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat mettant fin aux tarifs réglementés de vente (TRV) d'électricité au 01/01/2021,

Monsieur le Maire rappelle la consultation auprès de quatre fournisseurs d'électricité, Il présente l'analyse des offres réalisée par le service conseil en énergie du Pays de Fougères,

Entendu l'exposé,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré**

**VALIDE l'offre de TOTAL DIRECT ENERGIE pour l'abonnement et la fourniture d'électricité (prix fixes pendant la durée du contrat) sur les 18 sites de consommation, à compter du 01/01/2021 pour une durée de 24 mois, AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'offre correspondante.**

**Pour : 15 voix**

**2020 11 109 Demande de subvention auprès de Fougères Agglomération au titre du Fond de Développement des Communes (FDC) 2020**

Monsieur le Maire rappelle que le Fond de Développement des Communes est une subvention de Fougères Agglomération, adossé à des projets d'investissement.

Monsieur le Maire informe que les opérations « Travaux de voirie – tranche conditionnelle 2020 » et « Achat d'un tracteur » sont éligibles au titre du Fond de Développement des Communes 2020 de Fougères Agglomération.

**Il est proposé au Conseil municipal :**

- de confirmer les opérations suivantes sur l'exercice 2020 en section d'investissement :

Compte 2315 « Travaux de voirie – tranche conditionnelle 2020 »

Compte 2182 « Achat d'un tracteur »

- d'approuver le plan de financement ci-dessous ;

- de solliciter une aide de 41 903 € auprès de Fougères Agglomération au titre du Fond de Développement des Communes 2020 et d'autoriser le Maire à déposer un dossier de subvention.

Nature des dépenses 2020	Montant HT €	Nature des recettes prévisionnelles	Montant	%
Travaux voirie		Aides publiques sollicitées	42 391,00	44,06%
Tranche conditionnelle 2020	77 734,58	Fougères Agglomération : FDC	41 903,00	43,56%
Avenant 1	964,41	Fougères Agglomération : FCDGF	488,00	0,51%
Avenant 2	3 502,50			
<b>Total 1 - Travaux voirie 2020</b>	<b>82 201,49</b>	<b>Reste à charge de la commune</b>	<b>53 810,49</b>	<b>55,94%</b>
<b>Total 2 - Achat tracteur</b>	<b>14 000,00</b>			
<b>Montant total des opérations d'équipements 2020</b>	<b>96 201,49</b>	<b>Montant total des recettes prévisionnelles</b>	<b>96 201,49</b>	<b>100,00%</b>

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- Confirme le projet et le plan de financement présenté,
- Sollicite à l'unanimité Fougères Agglomération pour une subvention de 41 903 € au titre du Fond de Développement des Communes 2020 pour les opérations « Travaux de voirie – tranche conditionnelle 2020 » et « Achat d'un tracteur »,
- Autorise M. le Maire à déposer un dossier de subvention et signer les actes à intervenir.

**Pour : 15 voix**

### 2020 11 110 Demande de subvention auprès de Fougères Agglomération au titre du Fond de Compensation de la DGF (FCDGF) 2020

Monsieur le Maire rappelle que le Fond de Compensation de la DGF est une subvention de Fougères Agglomération, adossée à des projets d'investissement. Il a été retenu en 2018 que Fougères Agglomération compense la perte de DGF aux communes membres dès que la baisse 2018/2017 est supérieure à 2%. En 2020, le conseil d'Agglomération a validé la compensation à hauteur de 50% la perte 2020/2017 pour les communes retenues.

Monsieur le Maire informe que les opérations « Travaux de voirie – tranche conditionnelle 2020 » et « Achat d'un tracteur » sont éligibles au titre du Fond de Compensation de la DGF 2020 de Fougères Agglomération.

#### Il est proposé au Conseil municipal :

- de confirmer les opérations suivantes sur l'exercice 2020 en section d'investissement :
  - Compte 2315 « Travaux de voirie – tranche conditionnelle 2020 »
  - Compte 2182 « Achat d'un tracteur »
- d'approuver le plan de financement ci-dessous ;
- de solliciter une aide de 488 € auprès de Fougères Agglomération au titre du Fond de Compensation de la DGF 2020 et d'autoriser le Maire à déposer un dossier de subvention.

Nature des dépenses 2020	Montant HT €	Nature des recettes prévisionnelles	Montant	%
Travaux voirie		<b>Aides publiques sollicitées</b>	<b>42 391,00</b>	<b>44,06%</b>
Tranche conditionnelle 2020	77 734,58	Fougères Agglomération : FDC	41 903,00	43,56%
Avenant 1	964,41	Fougères Agglomération : FCDGF	488,00	0,51%
Avenant 2	3 502,50			
<b>Total 1 - Travaux voirie 2020</b>	<b>82 201,49</b>			
<b>Total 2 - Achat tracteur</b>	<b>14 000,00</b>	<b>Reste à charge de la commune</b>	<b>53 810,49</b>	<b>55,94%</b>
<b>Montant total des opérations d'équipements 2020</b>	<b>96 201,49</b>	<b>Montant total des recettes prévisionnelles</b>	<b>96 201,49</b>	<b>100,00%</b>

#### Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **Confirme le projet et le plan de financement présenté,**
- **Sollicite à l'unanimité Fougères Agglomération pour une subvention de 488 € au titre du Fond de Compensation de la DGF 2020 pour les opérations « Travaux de voirie – tranche conditionnelle 2020 » et « Achat d'un tracteur »,**
- **Autorise M. le Maire à déposer un dossier de subvention et signer les actes à intervenir.**

**Pour : 15 voix**

**2020 11 111 Devis pour la création d'un chemin d'accès à la zone de la Bouletais**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°201712 146 concernant l'acquisition de la parcelle cadastrée ZI n°227 d'une superficie de 734 m<sup>2</sup> à M. DIVEL au lieu-dit la Boutelais afin de desservir la zone artisanale et les futurs projets d'aménagement du lieu-dit.

M. Eric TURBEL, Délégué à la voirie, présente cinq devis pour la création du chemin d'accès.

*Entendu l'exposé,*

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE de retenir l'offre de l'entreprise HENRY FRERES de La Chapelle-Saint-Aubert pour l'aménagement du chemin d'accès à la zone de la Bouletais pour un montant de 16 436,10 € HT (hors revêtements et finitions),**

**AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis correspondant,**

**CONFIRME les crédits en section d'investissement au compte 2315 du budget principal n°150.**

**Pour : 14 voix**

**Abstention : 1 voix (Laurence GOBÉ)**

**2020 11 112 Cession gratuite de parcelles en prolongement du chemin communal au Tertre**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le procès-verbal de modification parcellaire, sur lequel M. et Mme HARTLAND-SMITH cède gratuitement à la commune les parcelles cadastrées ZE n°150 et 152 au lieu-dit Le Tertre d'une contenance totale de 112 m<sup>2</sup>.

*Entendu l'exposé,*

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré**

**ACCEPTE la cession gratuite des parcelles cadastrées ZE n°150 et 152 d'une contenance de 112 m<sup>2</sup> au lieu-dit Le Tertre de M. et Mme HARTLAND-SMITH,**

**AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents afférents à cette cession gratuite,**

**PRECISE que la Commune prendra en charge les frais liés à cette cession.**

**Pour : 15 voix**

**2020 11 113 Suppression et création d'un poste d'Agent spécialisé principal de 1<sup>ère</sup> classe des écoles maternelles**

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

Compte tenu des besoins de service,

Il convient de diminuer le temps de travail du poste d'Agent spécialisé principal de 1<sup>ère</sup> classe des écoles maternelles les jours de classe de 17h45 à 18h00.

Il convient de supprimer et créer les emplois correspondants.

Le Maire propose à l'assemblée :

La suppression de l'emploi d'Agent spécialisé principal de 2<sup>ème</sup> classe des écoles maternelles à temps non complet à **raison de 30.8 heures hebdomadaires** au service de l'école publique La Clé des Champs et  
La création d'un emploi d'Agent spécialisé principal de 1<sup>ère</sup> classe des écoles maternelles à temps non complet à **raison de 30 heures hebdomadaires** relevant de la catégorie C au service de l'école publique La Clé des Champs à compter du 05/11/2020,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,**

**Vu le tableau des emplois,**

**Décide à l'unanimité,**

- **d'adopter la proposition du Maire,**
- **d'inscrire au budget les crédits correspondants.**

**Pour : 15 voix**

**2020 11 114 Décisions modificatives n°1 du budget principal n°150/2020**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient d'effectuer un virement de crédits en section d'investissement au chapitre 20 – Article 2051 « Concessions et droits similaires »,

Il propose la modification suivante :

Section dépenses d'investissement			
Chapitre 20	Article 2051		+ 31 650,00 €
Section dépenses d'investissement			
Chapitre 21	Article 2132		- 30 000,00 €
	Article 2111		- 1 650,00 €

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- **ACCEPTÉ à l'unanimité les modifications du BP2020 Principal n°150 présentées ci-dessus.**

**Pour : 15 voix**

**2020 11 114 Décisions modificatives n°2 du budget principal n°150/2020**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient d'effectuer un virement de crédits en section de fonctionnement au chapitre 012 « Charges du personnel »,

Il propose la modification suivante :

Section dépenses de fonctionnement			
Chapitre 022	Article 022		- 10 000,00 €
Section dépenses de fonctionnement			
Chapitre 012	Article 6413		+ 6 000,00 €
	Article 6453		+ 4 000,00 €

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- **ACCEPTÉ à l'unanimité les modifications du BP2020 Principal n°150 présentées ci-dessus.**

**Pour : 15 voix**

**2020 11 115 Convention d'utilisation des missions facultatives du CDG35**

Monsieur le maire présente à l'assemblée un projet de convention générale d'utilisation des missions facultatives du CDG35.

**La présente convention définit les conditions d'utilisation des missions facultatives proposées par le CDG 35.**

Les missions proposées par le CDG 35 sont assurées selon deux modalités différentes :

- des missions régulières s'inscrivant dans la durée et concernant l'ensemble des agents de la collectivité,
- des missions ponctuelles réalisées au cas par cas, répondant à une demande particulière de la collectivité

La collectivité a accès à l'ensemble des missions facultatives régulières ou ponctuelles. Les missions concernées sont notamment :

- pour les missions régulières, à titre principal, il s'agit de :

- le traitement informatique de la paie
- la médecine préventive (suivi médical des agents)
- l'inspection des conditions de travail (rôle d'ACFI)
- le contrat d'assurance des risques statutaires

- pour les missions ponctuelles, il s'agit notamment de :

- le conseil en matière de retraite (ateliers et études personnalisées)
- le conseil en organisation et en management
- l'accompagnement des collectivités dans les projets de dématérialisation
- le dispositif d'aide aux agents en difficulté (DAAD)
- l'accompagnement au recrutement des agents
- le conseil en mobilité des agents
- les remplacements et renforts
- le portage de contrats
- l'accompagnement au document unique
- la prévention en matière d'hygiène et sécurité (mesures, contrôles...)
- les allocations de retour à l'emploi (traitement personnalisé)
- la médiation juridique et le recours administratif

*La liste de ces missions n'est pas exhaustive.*

Les tarifs des missions facultatives sont réévalués et fixés à la fin de chaque année civile pour l'année suivante, par délibération du Conseil d'administration du CDG 35.

La présente convention prend effet à la date de sa signature.

Elle est conclue pour la durée du mandat municipal en cours dans la collectivité et prendra fin au terme de la dernière année civile de ce mandat.

**Après lecture de la présente convention,**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**ACCEPTE les modalités d'utilisation des missions facultatives du CDG35 soumises à tarification,**

**AUTORISE M. le Maire à signer la présente convention générale d'utilisation des missions facultatives du CDG35.**

***Pour : 15 voix***

### **2020 11 116 Convention de mise à disposition de locaux, de matériel et mobilier pour l'ALSH et RIPAME de Fougères Agglomération**

Monsieur le Maire rappelle que la commune met à disposition à Fougères Agglomération depuis 2017 des locaux, matériels et mobiliers pour le fonctionnement de l'ALSH et des espaces jeux communautaires

Il propose à l'assemblée de reconduire la convention de mise à disposition à compter du 01/01/2021.

Monsieur le Maire rend lecture d'un nouveau projet de convention définissant les conditions de mise à disposition des locaux, de matériels et de mobiliers :

- Bâtiment modulaire et locaux scolaires (*cantine, dortoir, salle de motricité, salle de peinture*) pour le fonctionnement de l'ALSH situé au « 39 rue du Général de Gaulle »,
- Salle annexe de la médiathèque située « 14 rue du Sous-Bois »,
- Le matériel et mobilier afférant à l'exercice des activités comprises dans le cadre du transfert de compétences

La convention définit également la participation aux frais de charges liés au fonctionnement pris en charge par Fougères Agglomération.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité des présents M. le Maire à signer la convention de mise à disposition des locaux, matériels et mobiliers, telle que présentée, avec Fougères Agglomération, pour une durée de deux ans à compter du 01/01/2021.**

***Pour : 15 voix***

**2020 11 117 Avis sur le transfert de la compétence PLU-i à la Communauté d'Agglomération**

Vu l'article 136 de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 dite loi « ALUR » pour l'accès au logement et un urbanisme rénové ;

M. le Maire et M. Jean-Louis QUILLIOT, Adjoint aux affaires d'urbanisme, informent l'assemblée que, sauf opposition d'une minorité de blocage de 25% des communes membres de Fougères Agglomération représentant au moins 20% de la population, les plans locaux d'urbanisme, documents d'urbanisme seront de la compétence de la Communauté d'Agglomération au 1<sup>er</sup> janvier 2021

Considérant l'intérêt et l'attachement de la commune à conserver sa compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU)

**Entendu l'exposé et après en avoir délibéré,**

**Le Conseil municipal,**

**DECIDE de s'opposer au transfert de la compétence PLU-i à Fougères Agglomération,**

**CHARGE M. le Maire de transmettre cette délibération à Fougères Agglomération**

*Pour : 15 voix*

**2020 11 Proposition AXA - offre promotionnelle « Assurance Santé pour votre commune »**

M. le Maire propose à l'assemblée de renouveler l'offre d'AXA France, proposant une complémentaire santé aux habitants de la commune à des conditions tarifaires promotionnelles.

**Entendu l'exposé,**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**ACCEPTÉ l'offre d'AXA, qui pourra être proposée aux audonien(nes) pendant une durée de 12 mois.**

**AUTORISE M. le Maire à signer la proposition correspondante.**

*Pour : 15 voix*

**2020 11 118 Devis entreprise COUDRAY TP – Travaux de raccordement aux réseaux – Rue Louis Pasteur**

Monsieur le Maire présente un devis de l'entreprise COUDRAY TP pour des travaux de raccordements supplémentaires (2<sup>ème</sup> tranche) Rue Louis Pasteur d'un montant de 4 690,48 € HT.

Il informe l'assemblée que les travaux ont été réalisés en 2014, lors de la réalisation des travaux sur la 1<sup>ère</sup> tranche, profitant ainsi de l'ouverture des tranchées.

Entendu l'exposé,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**ACCEPTÉ le devis de l'entreprise COUDRAY TP d'un montant de 4 690,48 € HT,**

**AUTORISE M. Le Maire à le signer et régler la facture correspondante,**

**CONFIRME les crédits en section d'investissement au compte 2315 du budget Assainissement n°154.**

*Pour : 15 voix*

**2020 11 119 Décisions modificatives n°2 du budget assainissement n°154/2020**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient d'effectuer un virement de crédits de la section de fonctionnement vers la section d'investissement pour financer les travaux de raccordements supplémentaires (2<sup>ème</sup> tranche) Rue Louis Pasteur

Il propose la modification suivante :

<b>Section dépenses de fonctionnement</b>			
Chapitre 011	Article 61523		- 6 000,00 €
Chapitre 023	Article 023		+ 6000,00 €
<b>Section recettes d'investissement</b>			
Chapitre 021	Article 021		+ 6 000,00 €
<b>Section dépenses d'investissement</b>			
Chapitre 23	Article 2315		+ 6 000,00 €

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- **ACCEPTÉ à l'unanimité les modifications du BP2020 Assainissement n°154 présentées ci-dessus.**

**Pour : 15 voix**

**2020 11 120 Demande de prêt d'honneur – Installation d'un endocrinologue - Maison médicale**

Monsieur le Maire présente une demande de prêt d'honneur de l'endocrinologue venant s'installer dans un local vacant de la Maison médicale au 01/11/2020.

Outre l'accompagnement, l'autre avantage du dispositif pour le futur praticien est de lui permettre de bénéficier d'un prêt d'honneur à taux 0% avec son bailleur, la commune de Saint-Ouen-des-Alleux.

Le prêt d'honneur renforcera les fonds propres du nouveau praticien dans son installation.

Aussi, il est proposé à l'assemblée d'accorder un prêt d'honneur à hauteur de 3 600 € à l'endocrinologue, M. DESDOITS Franklin, sur 24 mois.

Les besoins financiers sont estimés au vu des devis présentés, pour le démarrage de son activité.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré**

**ACCORDE à M. DESDOITS Franklin, Endocrinologue, un prêt d'honneur de 3 600 € sur 24 mois,  
AUTORISE M. le Maire à signer un contrat de prêt d'honneur avec M. DESDOITS Franklin, Endocrinologue de 3 600 € mentionnant un remboursement de 150 € sur 24 mois,  
CONFIRME les crédits en section d'investissement au compte 274 du budget de la Maison médicale n°156,**

**Pour : 15 voix**

### **Décisions prises par le Maire par délégation du conseil municipal**

#### **2020 11 Devis SATEC – Pose d'un poteau incendie rue du Sous-Bois**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a accepté un devis de la société SATEC de DINAN d'un montant de 3 200 € HT pour la pose d'un poteau incendie Rue du Sous-Bois,

**Le Conseil municipal, à l'unanimité,**

**VALIDE cette décision,**

**CONFIRME les crédits en section d'investissement au compte 21568 du budget principal n°150.**

#### **2020 11 Devis SATEC – Création de deux branchements complémentaires pour la rénovation du Snack**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a accepté un devis de la société SATEC de DINAN d'un montant de 1 260 € HT pour la création de deux branchements complémentaires - rénovation du Snack,

**Le Conseil municipal, à l'unanimité,**

**VALIDE cette décision,**

**CONFIRME les crédits en section d'investissement au compte 2313 du budget centre-bourg n°157.**

#### **2020 11 Devis SATEC – Création de deux branchements complémentaires pour le futur projet au garage automobile**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a accepté un devis de la société SATEC de DINAN d'un montant de 1 260 € HT pour la création de deux branchements complémentaires - futur projet au garage automobile,

**Le Conseil municipal, à l'unanimité,**

**VALIDE cette décision,**

**CONFIRME les crédits en section d'investissement au compte 2313 du budget principal n°150.**

#### **2020 11 Devis SIGNALETIQUE BIZ**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a accepté plusieurs devis de la société SIGNALETIQUE BIZ de CAMBRAI, à savoir

- d'un montant de 1104,10 € HT pour 2 panneaux Accès Interdit aux cyclomoteurs et 2 Miroirs routier,
- d'un montant de 1 464,13 € HT pour 11 panneaux Accès Interdit aux cyclomoteurs,
- d'un montant de 755,10 € HT pour 3 panneaux Lieux-dits,
  
- d'un montant de 237 € HT pour 2 panneaux Baignade Interdite,

**Le Conseil municipal, à l'unanimité,**

**VALIDE cette décision,**

**CONFIRME les crédits en section d'investissement au compte 2313 du budget principal n°150.**

#### **Divers**

- Cérémonie du 11 novembre limitée à 6 personnes (3 ancien combattants, M. le Maire, M. Emile DOUAGLIN et Mme Sabrina DELALANDE)
- Litige sur une concession au cimetière communal, Mme Laurence GOBÉ se charge d'étudier une solution,
- Projet d'agrandissement du cimetière en étude par la commission.

Fin de la séance à 21h45